

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article249>

# Projet d'évolution de la PPRS au CNRS

- ACTUALITES - Dossiers Thématiques - ARCHIVES - 2009 -

Date de mise en ligne : vendredi 11 décembre 2009

---

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

---

Vous trouverez dans la rubrique documentation à gauche les dernières propositions de la Direction du CNRS pour l'évolution de la PPRS.

La Direction dispose d'environ 3 millions d'euros pour « l'amélioration de la PPRS » en 2010.

La Direction propose d'utiliser 1 million d'euros pour porter le taux de gestion à 14 % pour les corps de catégories C (Adjoints Techniques) et B (Techniciens) et curieusement à 13 % seulement pour les AI ! Les IE et IR restent à 16 %. Les 2 millions d'euros restant seraient utilisés pour accroître la modulation de la PPRS.

Le SNTRS-CGT exige que le taux de gestion de la PPRS soit porté à 16% pour toutes les catégories (et même au-delà si les moyens financiers le permettent). Le coût serait légèrement supérieur à 2 millions pour ce taux de 16%.

Vous noterez dans les tableaux du diaporama, que les taux de gestion mis en oeuvre par la Direction sont différents (en mieux) des taux fixés dans les textes réglementaires.

Le SNTRS-CGT considère que c'est un bon moment pour accroître la pression sur la Direction du CNRS (l'actuelle et celle qui pourrait lui succéder en janvier). Dès la nomination de la nouvelle direction du CNRS, le BN du SNTRS-CGT appellera à une mobilisation pour obtenir l'harmonisation à au moins 16% de la PPRS avec une réduction de la modulation.